

Formation

Gymnastique féminine

Formation juges confirmés

Mouvement d'ensemble

Besançon - 19/01/2025



Organisateur Comité Régional Bourgogne - Franche-Comté

Public concerné

- Etre juge « ensemble » et avoir suivi la formation 2024
- Etre licencié

Contenu :

- Etude du Programme Fédéral des Mouvements ensemble Jeunes et Aînées
- Apprentissage de la méthode de notation des mouvements d'ensemble
- Etude des fautes générales et techniques liées aux mouvements d'ensemble
- Etude des deux mouvements d'ensemble
- Vidéos avec notation

Lieu, dates et horaires :

- Lieu : **Centre diocésain – 20, Rue Mégevand - Besançon**
- Date : **Dimanche 19/01/2025**
- Horaires – **Accueil : 13 h 45 Début : 14 h – Fin : 17 h**

Amener :

- Programme Fédéral 2025
OU Photocopies p 33 à 35 – p 101 à 105 – p 109 à 112
- De quoi prendre des notes

Contact le jour du stage : **Corinne GROCHULSKA - 06 75 64 90 12**
Monique BOIRON - 06 88 56 14 03

Inscription :

Date limite d'inscription : **16/12/2024**
Date limite de retour des autorisations et de règlement : **18/12/2024**
Nombre minimum de stagiaires : **10**
Coût : **35 €**

À régler

Par virement (RIB en pièce jointe de l'accusé de réception).

Veillez à choisir le RIB du bon organisateur SVP.

Par carte bancaire - Lien

Code à inscrire lors du paiement par virement ou par carte bancaire **avec le nombre de personnes : GF-Juges-ENS CONF-19/01/2025**

Aucune inscription n'est prise en compte sans paiement avant la date limite

Pour tous renseignements complémentaires : **stages@fscf-bfc.fr**

Les conditions d'inscription en stage sont accessibles sur le site internet**

Autorisations parentales :

Des autorisations parentales utilisables toute la saison (Accessibles ci-contre)

sont à joindre obligatoirement à toute inscription de stagiaire mineur (e). Elle doivent être remplies par les parents ou tuteurs et transmises à l'animateurs ou animatrice lors du premier stage de la saison. L'animateur transmet les autorisations à l'organisateur avant la date limite de retour des autorisations ci-dessus.

Ne plus tenir compte des autorisations « pré-remplies » pour un seul stage lors d'une inscription depuis l'instance internet des associations et sur l'accusé de réception reçu par les stagiaires.

* Pour toute inscription **un accusé de réception est envoyé directement aux stagiaires, correspondants et trésoriers de l'association** (si les courriels sont bien renseignés dans l'instance de l'association). **Toutes les informations (RIB, dates de retour, lien vers la circulaire...) sont notés sur ce courriel. Si vous ne le recevez pas, vérifiez vos spam. En cas de difficulté, nous contacter.**

** L'approbation des conditions d'inscription est nécessaire à l'inscription.

Le stage terminé,, après vérification des présences, les attestations et les factures acquittées sont créés et sont disponibles dans l'instance de l'association.

**Inscriptions
directement sur le
site internet (pour
les associations de
Bourgogne-
Franche-Comté)***



*** Mode d'emploi
pour inscrire une
personne depuis
l'instance
internet**



**Autorisation
parentale pour la
saison à
transmettre à
l'animateur ou
animatrice de
l'association**



**Conditions
d'inscription**

